

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 15 janvier 2024, a adopté le règlement numéro 23-844, modifiant les tarifs compensatoires imposés par le règlement 19-771 relatif au service de vidange de fosses septiques.
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 19 janvier 2024.

Avis numéro : 2024-05

Luc de la Durantaye  
Directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Luc de la Durantaye, directeur général de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Site internet de la Municipalité

le 19 janvier 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 19 janvier 2024.



Luc de la Durantaye  
Directeur général